

## **Avis de CIVIPOLE pour l'enquête publique sur le Plan de Prévention du Risque Inondation Drac Aval**

A l'attention de Monsieur le président de la Commission d'enquête du PPRI Drac Aval

L'étude de risques inondation du DRAC-aval permet de donner un cadre solide à un urbanisme qui contribuerait peu à peu à renforcer la sécurité des habitants, il permet aussi de financer des aides afin qu'habitants et entreprises améliorent la sécurité des bâtiments.

### **ACTIVITES ECONOMIQUES**

Nous avons noté que des études de risques inondation seraient conduites dans les entreprises à risque technologique ou de stockage dangereux pour être plus tard intégrées ensuite aux plans de risques de ces entreprises.

Les risques d'inondation étant très importants dans l'agglomération, l'étude **annoncée lors du Copil 2021 sur les barrages va-t-elle définir des règles de gestion des barrages lors des périodes de crues habituelles ? Nous souhaiterions des mesures permettant de conserver des capacités de stockage d'eau dans les barrages au moment des crues, ce rôle de retenue d'une partie de la crue par les barrages ayant joué un rôle pour la résistance des digues par le passé.**

### **PARTICIPATION ET ACCOMPAGNEMENT**

Nous regrettons que les enjeux du territoire n'aient pas été discutés avec les habitants. Ceux-ci auraient exprimé l'enjeu que représentait pour eux certains quartiers alors que les élus sont conduits à privilégier les enjeux de protection des secteurs de construction récentes ou de projets futurs.

Nous nous étonnons, à l'instar de la maire de Noyarey dans sa contribution, du faible accompagnement proposé aux propriétaires concernés par le PPRI et demandons « la mise en place d'un dispositif d'accompagnement diagnostic de vulnérabilité, accompagnement pour adapter son bien et réduire l'impact des inondations et l'informer sur les aides existantes ».

Qu'est ce qui explique le choix d'un PPRI plutôt que d'un PPRNI (Plan de Prévention des Risques Naturels et d'Inondations) qui, selon les remarques des habitants de Sassenage préviendrait plus globalement les risques pour les habitants qu'un PPRI (Plan Prévention Risque Inondation) ?

Nous souhaiterions qu'une feuille de route analysant la réduction du risque pour les habitations soit publiée annuellement, feuille de route tenant compte des études et travaux demandées par le code de l'environnement et tenant compte des constructions nouvelles.

## CONSTRUCTION ET MODIFICATION DU RISQUE

Les projets nouveaux en zone Bc3 et Bc 4 ne doivent «ni aggraver les risques, ni en provoquer de nouveaux, en tout point, y compris en dehors de la zone directement concernée par le projet et y compris pendant la phase de travaux. ». **Comment est étudiée cette absence d'impact à l'extérieur du projet, puisque le projet est forcément un obstacle nouveau à l'écoulement (sauf sur pilotis) du fait de l'acceptation d'un Rapport d'Emprise au sol en zone Inondable(RESI).**

Ce coefficient RESI est très important sur des secteurs comme la presqu'île et la Zac Bouchayer ou au centre de Grenoble(0,80) ou en dehors de ces secteurs pour des projets commerciaux artisanaux ou de grosses opérations d'aménagement(0,50). **Dans les zones d'aléa fort, créer de gros projets avec une emprise au sol importante ne crée-t-il pas un risque pour les habitations existantes ?**

Certains projets importants en zone de risques ont été retenus au titre des enjeux comme Portes du Vercors et d'autres refusés comme celui de Noyarey sur AK83 84 voire 93 94. Pouvez-vous nous indiquer les différences d'approche entre ces projets en zone peu construites, de risque fort et d'enjeu important pour la commune et l'intercommunalité ?

Nous avons noté que le projet Portes du Vercors avait reçu un prix pour la construction en zone de risque inondation. Mais cette reconnaissance ne couvre pas une potentielle augmentation des risques pour les habitations existant aux alentours du projet. **Pouvez-vous nous communiquer les études réalisées pour s'assurer qu'elles ne seront pas ou peu impactées par la modification de vitesse / de hauteur des eaux ?**

## MON LOGIS

La prise en compte du danger représenté par l'ancien lit du Drac est une étape importante vers l'amélioration de la sécurité des habitations.

**C'est pourquoi nous souhaitons savoir si un accord partagé a été trouvé sur les responsabilités de la gestion de la vanne de Mon Logis (Symbhi , EDF, Métropole, Mairie) ?**

Le Président de CIVIPOLE

Pierre Louis Serero

